



Accueil / Bourses et subventions / Consulter les programmes - Remplir une demande

La sexualité chez les adolescentes, les adolescents et les jeunes adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA)

< Retourner aux résultats



Imprimer



Partager

En résumé

Année de concours :	2018-2019
Date limite (avis ou lettre d'intention) :	14 mars 2018, 16h
Date limite (demande) :	30 mai 2018, 16h
Montant :	218 307 \$
Durée du financement :	2 ans
Annnonce des résultats :	Semaine du 16 juillet 2018

Remplir une demande >

Avez-vous des questions?



Marc Bélanger

Responsable de programmes

Courriel : actions-concertees.sc

418 643-7582, poste 3192

APPEL DE PROPOSITIONS

Proposé par :

Le Réseau national d'expertise en troubles du spectre de l'autisme (RNETSA)
Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC)



Appel de propositions (pour impression)



Les formulaires de lettres d'intention seront disponibles prochainement dans le [FRQnet](#)

1. **OBJECTIFS**
2. **CONTEXTE**
3. **BESOINS DE RECHERCHE**
4. **CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION**
5. **LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
6. **DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION**
7. **DATES IMPORTANTES**
8. **RENSEIGNEMENTS**
9. **ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPIENDAIRES ET DES PARTENAIRES**
10. **ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)**
11. **ANNEXE 3 – GRILLE DE NOTATION**

1. OBJECTIFS

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui a pour objectifs de :

- Mieux comprendre la sexualité des adolescentes, adolescents et des jeunes adultes (ci-après « jeunes »^{1.1}) présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) de niveaux 1 et 2, ainsi que leurs besoins;
- Cerner les facteurs et contextes qui facilitent ou entravent le développement et l'expression harmonieuse de leur sexualité;

Boîte à outils

ACCÈS RAPIDE

Portfolio électronique

CV commun canadien

Règles du programme
Actions Concertées

CV

Fichier joint des contributions détaillées au CV commun canadien

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES

Conduite responsable en recherche

Projets de recherche en cours

Politique sur la conduite responsable en recherche

Règles générales communes (RGC)

RAPPORT FINAL

Guide de rédaction du rapport final des Actions concertées

Rapport de recherche

Assistance informatique

Courriel : centre.assistance.sc
Québec : 418 646-3669
Ext. de Québec : 1 866 621-7084

Lundi au vendredi
8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h
(vendredis d'été : 8 h 30 à 12 h)

Identifier les pratiques de soutien favorables au développement et à l'expression harmonieuse de la sexualité chez ces jeunes.

À terme, les résultats du projet financé devraient permettre de dégager des pistes d'actions et des recommandations pour mieux sensibiliser, informer et outiller les personnes présentant un TSA, leurs proches ainsi que les intervenants du réseau scolaire et ceux du réseau de la santé et des services sociaux. Ce faisant, ils devraient contribuer à promouvoir une éducation à la sexualité adéquate permettant de mieux soutenir les jeunes présentant un TSA (de niveaux 1 et 2) dans leur expression d'une sexualité saine, au même titre que tous les jeunes de leur âge.

Les demandes d'assistance technique acheminées par courriel sont traitées en priorité.

1.1 Dans le but d'alléger le texte, dans le cadre du présent concours, le terme « jeunes », lorsqu'utilisé, réfère aux adolescentes, adolescents et aux jeunes adultes.



2. CONTEXTE

Comme la majorité des jeunes, adolescents et adultes, les personnes présentant un TSA témoignent, à divers degrés, de curiosité face à la sexualité. Pour plusieurs, l'épanouissement sexuel est une partie inhérente à une vie amoureuse et à un développement affectif sains. Or le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM 5) mentionne que le TSA se caractérise, entre autres, par des comportements et intérêts particuliers qui peuvent parfois se manifester de façon peu conventionnelle. Ceci peut constituer un facteur de risque par rapport à l'expression de la sexualité, par exemple, lorsque cela se traduit par des comportements communicationnels et sociaux inadéquats tels que le fait de parler de sexualité à des moments inappropriés ou de poser, dans des endroits publics, des gestes de nature sexuelle qui pourraient être qualifiés de problématiques ou d'illégaux. Ces comportements, mal tolérés, peuvent dans certains cas donner lieu à des poursuites judiciaires, entraînant un ensemble de conséquences négatives non négligeables pour la personne présentant un TSA et ses proches.

Les personnes présentant un TSA peuvent, en outre, développer des intérêts spécifiques liés à la sexualité et à son expression. Toutefois, la manière de vivre ou d'exprimer ces intérêts diffèrent d'un jeune à l'autre. Différents facteurs, notamment des difficultés sur le plan des habiletés sociales et communicationnelles, de leur capacité d'autorégulation ou des particularités neurosensorielles telles que l'hyperréactivité ou l'hyporéactivité, peuvent expliquer en partie les difficultés rencontrées en matière de sexualité, ainsi que des comportements parfois inappropriés.

Dans un contexte où la sexualité est omniprésente dans l'environnement social et médiatique, l'accès facile à la pornographie via des moyens technologiques peut avoir des effets importants sur le développement d'intérêts sexuels particuliers voire problématiques. De plus, cet accès à la pornographie et aux réseaux sociaux induit un défi supplémentaire faisant en sorte que les jeunes, dans leur ensemble, ont plus de difficulté à comprendre certaines nuances pourtant cruciales dans l'expression de la sexualité, dont la notion de consentement. La capacité à développer et à entretenir des relations affectives réelles s'en trouve affectée. En résumé, en l'absence de compétences et de soutien adéquats, il devient difficile, pour les adolescents et les jeunes adultes présentant un TSA, d'agir en conformité avec les normes sociales et juridiques^{2.1}.

Pour plusieurs jeunes présentant un TSA, parents, enseignants, intervenants voire certains pairs contribuent au développement de leurs connaissances et à leur apprentissage des comportements adéquats qu'il convient d'adopter en matière de sexualité. En contrepartie, le rôle qu'ils ont à jouer peut constituer un défi, dans la mesure où ils ne disposent pas d'une connaissance fine des enjeux en lien avec le développement socio-sexuel des personnes présentant un TSA. De plus, certains parents, réticents ou inquiets face à l'expression de la sexualité de leur adolescent présentant un TSA, refusent parfois d'accompagner leur jeune dans ces apprentissages. Certains ont même de la difficulté à reconnaître que leur enfant a une sexualité.

Une meilleure connaissance des enjeux en lien avec la sexualité chez les jeunes ayant un TSA apparaît donc nécessaire pour être en mesure d'offrir un soutien adapté et adéquat en matière d'éducation à la sexualité susceptible de favoriser, chez les jeunes ayant un TSA, l'expression et le développement harmonieux de leur sexualité.

C'est dans cette perspective que le RNETA et le ministère de l'Éducation s'associent avec le FRQSC pour inviter la communauté scientifique à répondre à cet appel dans le cadre du présent concours.

2.1 Voir le [texte](#) de Mylène Moisan paru dans La Presse +



3. BESOINS DE RECHERCHE

(Rappel : dans le cadre du présent concours, la notion de « jeunes » réfère aux adolescentes, adolescents et jeunes adultes).

Les propositions devront répondre à chacun des besoins suivants :

1. Selon l'état actuel des connaissances, quelles sont les particularités des jeunes présentant un TSA (de niveaux 1 et 2) quant à leur sexualité?
2. Selon les personnes TSA et leur entourage, quels sont les facteurs et contextes qui favorisent, chez les jeunes ayant un TSA, un développement et une expression harmonieuse de leur sexualité? À quels principaux obstacles et défis font-ils face?
3. Selon les personnes ayant un TSA, leur entourage et les intervenants qui les soutiennent, quels sont les besoins des jeunes ayant un TSA (de niveaux 1 et 2) en matière de soutien au développement et à l'expression harmonieuse de leur sexualité?
4. À partir des connaissances acquises et de l'analyse des pratiques et programmes existant au Québec et ailleurs, quelles sont les pratiques qui apparaissent les plus favorables pour soutenir le développement et l'expression harmonieuse de la sexualité chez les jeunes ayant un TSA de niveaux 1 et 2, selon les catégories suivantes :
 - a. Pratiques favorables mises en œuvre par les intervenants scolaires;

b. Pratiques favorables mises en œuvre par les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux;

c. Pratiques favorables mises en œuvre par les proches.

Retombées attendues

Les résultats de la recherche doivent permettre de suggérer des pistes d'actions permettant de fournir un soutien adéquat et adapté aux caractéristiques et besoins spécifiques des jeunes présentant un TSA de niveaux 1 et 2 afin de contribuer au développement et à l'expression harmonieuse de leur sexualité.



4. CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra d'offrir une subvention pour un projet de recherche.
- Le montant prévu pour la subvention est de 218 307 \$.
- Le début de la période de subvention est établi au 1^{er} août 2018 et sa durée est de 2 ans.
- Le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention, soit le 31 octobre 2020. Une portion de 25 % de la dernière année de la subvention sera retenue jusqu'à l'approbation du rapport final par le FRQSC.
- Un rapport d'étape est attendu à la mi-parcours, soit le 1^{er} août 2019. Ce rapport doit présenter l'état d'avancement du projet et les résultats préliminaires obtenus à ce stade, le cas échéant, et peut être présenté lors des rencontres de suivi organisées par le FRQSC.
- La subvention doit être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Les lettres d'intention et les demandes de financement peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs ou chercheuses universitaires, cliniciens ou de collège qui peuvent agir à titre de chercheur ou chercheuse principale, de cochercheur ou cochercheuse sauf pour les personnes retraitées qui ne peuvent agir qu'à titre de cochercheur ou cochercheuse.
- **Dans le cadre de ce concours, une seule lettre d'intention et une seule demande peuvent être déposées à titre de chercheur ou chercheuse principale.**
- **Dans le cadre de ce concours, les cochercheurs et les cochercheuses (incluant le chercheur ou la chercheuse principale) peuvent participer à un maximum de quatre lettres d'intention et de quatre demandes.**
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FRQSC dans les **Règles générales communes PDF** et le **programme Actions concertées** quant à la recevabilité des demandes de financement, aux dépenses admissibles^{4.1}, au respect de la propriété intellectuelle^{4.2}, aux montants alloués, aux périodes d'attribution, aux règles d'admissibilité, de même qu'à la définition des statuts.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document du **programme Actions concertées**. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et scientifique sont précisées.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du **programme Actions concertées**, le chercheur principal ou la chercheuse principale d'un projet financé **doit** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviés les membres de l'équipe ou des équipes financées, les partenaires de l'Action concertée et un ou plusieurs membres du FRQSC. Organisées par le FRQSC, elles permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche. Elles mettent également à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une subvention doivent démontrer une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier. Le FRQSC a développé le **Guide 1 :4 :20^{4.3}** que les personnes titulaires d'une subvention devront utiliser pour la présentation de leur rapport final. Puisque l'ajout d'annexes est prévu, toutes les informations complémentaires font également partie du rapport.
- Après le dépôt du rapport final, le FRQSC organise une rencontre de transfert des connaissances visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les chercheurs principaux ou chercheuses principales des projets financés sont tenus d'y participer. Les frais de déplacement inhérents à cette activité doivent être prévus dans le budget de la subvention.
- Les personnes titulaires d'une subvention à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article ou communication que la recherche a été subventionnée par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, en collaboration avec le **Réseau national d'expertise en troubles du spectre de l'autisme (RNETSA) et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur**, dans le cadre du programme *Actions concertées*. Un rappel sera fait par le Fonds aux personnes titulaires d'une subvention afin que cette condition soit remplie, y compris lors des présentations faites au moment des suivis des projets et sur le rapport final.
- La chercheuse ou le chercheur de collège inscrit dans une demande de subvention à titre de chercheur ou chercheuse principale ou de cochercheur ou cochercheuse peut bénéficier d'un montant statutaire de 7 000 \$ par an et demander un dégageant d'enseignement en vertu du programme pour le dégageant d'enseignement de chercheurs de collège^{4.4}. Ces fonds sont toutefois conditionnels à la disponibilité de crédits.
- À l'instar de tous les programmes du Fonds Société et culture, les récipiendaires des bourses et subventions offertes dans le cadre du programme *Actions concertées* doivent souscrire à la **Politique sur la conduite responsable en recherche PDF** des Fonds de recherche du Québec.

4.1 Voir l'[Annexe 2](#).

4.2 Voir l'[Annexe 1](#).

4.3 [Guide pour la rédaction du rapport scientifique conçu à l'intention des décideurs, gestionnaires et intervenants \(1 :4 :20\)](#).

4.4 [Programme Dégagement d'enseignement de chercheurs de collèges](#) 



5. LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent remplir le formulaire de la lettre d'intention dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). À cette étape, seuls le curriculum vitæ ([CV commun canadien](#)) et le fichier des [contributions détaillées](#) [DOC](#) du chercheur principal ou de la chercheuse principale sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet et disponibles dans la boîte à outils de cette page.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et elle est assortie d'un seuil global de passage de 70 %^{5.1}. Pour de plus amples informations à propos de la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, les personnes intéressées sont invitées à consulter les règles du [programme Actions concertées](#). Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none">▪ Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions▪ Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions▪ Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none">▪ Applicabilité des résultats attendus▪ Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none">▪ Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée▪ Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires de l'Action concertée	10 points

Les recommandations du Comité de pertinence seront transmises au Comité d'évaluation scientifique. Les personnes qui déposent une demande de financement devront donc tenir compte des commentaires et des suggestions proposées à cette étape. Sinon, ils devront justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

5.1 Voir l'[annexe 3](#).



6. DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes dont la candidature est retenue à l'étape d'évaluation de pertinence sont invitées à déposer une demande de financement complète. Pour ce faire, elles doivent remplir le formulaire dans le Portfolio électronique du chercheur principal ou de la chercheuse principale, disponible dans [FRQnet](#). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Projet de recherche		
Critères	Indicateurs	Pondération
	<ul style="list-style-type: none">▪ Originalité et contribution à l'avancement des connaissances (13 pts)	

Projet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarté de la problématique, pertinence de l'approche théorique et précision des objectifs poursuivis (12 pts) ▪ Pertinence, rigueur et justification de l'approche méthodologique (15 pts) ▪ Réalisme du calendrier (5 pts) ▪ Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualité des expériences et des réalisations de l'équipe (activités de transfert, communications, colloques, encadrement d'étudiantes et d'étudiants, publications, subventions, etc.) (10 pts) ▪ Démonstration de l'arrimage entre l'expertise présente au sein de l'équipe et le projet (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées et stratégie de transfert	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Importance des retombées anticipées pour l'orientation et l'application des programmes et des politiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (10 pts) ▪ Stratégie de diffusion et de transfert des connaissances pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et liens avec les partenaires du milieu, y compris les partenaires de l'Action concertée (10 pts) 	20 points
Formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diversité des activités proposées dans le projet pour former la relève étudiante à la recherche et variété des tâches et des responsabilités prévues (10 pts) 	10 points



7. DATES IMPORTANTES

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne sur le portfolio électronique disponible dans **FRQnet**, doit être transmis au plus tard le **mercredi 14 mars 2018 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Ces documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés dans la section « Bibliographie » du formulaire électronique.

L'annonce des résultats de l'évaluation de pertinence est prévue dans la semaine du 9 avril 2018 et se fera par courriel.

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne sur le portfolio électronique, disponible dans **FRQnet**, doit être transmis au plus tard le **mercredi 30 mai 2018 à 16 heures**, de même que les documents à joindre, le cas échéant. Ces documents additionnels (notamment les lettres d'appui des partenaires) doivent être numérisés et insérés dans la section « Autres documents » du formulaire électronique.

L'ensemble des documents requis dans le cadre de ce concours devront être déposés selon les modalités mentionnées ci-dessus, et ce, au plus tard à l'heure de clôture du concours. Aucun rappel ne sera fait et aucun document ne pourra être ajouté après la date et l'heure de clôture du concours. Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits sera déclaré non admissible par le Fonds.

Tel que stipulé au point 3.3 des **Règles générales communes PDF** des Fonds de recherche du Québec : « La personne qui présente une demande assume l'entière responsabilité de son dossier. Celui-ci doit être complet et répondre à chacune des exigences du programme ».

De plus, aucun document transmis après la date limite ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas permis par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats est prévue dans la **semaine du 16 juillet 2018.**

Le début du projet est prévu pour le **1^{er} août 2018.**



8. RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours

Marc Bélanger
Responsable de programmes
FRQSC
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3192
Courriel : actions-concertees.sc@frq.gouv.qc.ca ou marc.belanger@frq.gouv.qc.ca

Pour toute question ou tout problème d'ordre technique

Élizabeth Pelletier
Technicienne en administration
FRQSC
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3182



9. ANNEXE 1 – PRÉCISIONS SUR LES CONDITIONS ENTOURANT LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'INTENTION DES RÉCIPIENDAIRES ET DES PARTENAIRES

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, les partenaires de l'Action concertée et le Fonds Société et culture reconnaissent la propriété intellectuelle des titulaires des octrois sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce concours.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les récipiendaires ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des titulaires des octrois. De même, ils peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports d'étape), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des titulaires des octrois.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Les partenaires peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même, ils peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les titulaires des octrois (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). La personne titulaire de l'octroi s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Les partenaires et les titulaires des octrois s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, la personne titulaire octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée aux partenaires. La personne titulaire de l'octroi garantit aux partenaires qu'elle détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.



10. ANNEXE 2 - DÉPENSES ADMISSIBLES DANS CE CONCOURS (POUR INFORMATION SEULEMENT)

Consultez le [tableau des dépenses admissibles](#)  dans ce concours.



11. ANNEXE 3 – GRILLE DE NOTATION

Consultez la [grille de notation](#)  dans ce concours.



Suivez-nous



Restez en contact



Plan du site

Accueil

Bourses et subventions

À propos de FRQnet
Consulter les programmes
- Remplir une demande
Règles générales communes
Établissements reconnus pour gérer du financement
Évaluer une demande
Résultats des concours 2017-2018
Règles des concours antérieurs

La recherche

La recherche en vedette
La recherche financée par le FRQSC

Partenariat

Pourquoi devenir partenaire du FRQSC?
Devenir partenaire du FRQSC
Nos partenaires
Appels de propositions en cours
Projets de recherche
Rapports de recherche
Activités de transfert des connaissances

Le FRQSC

Mission et domaines de recherche
Plan stratégique 2014-2017
Faits et chiffres
Diffusion de l'information
Conseil d'administration et comités
Direction scientifique
Répertoire du personnel
Conseillers scientifiques
Données et statistiques
Publications
Emplois
Logo

Éthique

Contexte
Éthique de la recherche
Conduite responsable en recherche
Propriété intellectuelle
Recherche en éthique
Comité sur l'éthique et l'intégrité scientifique
Capsules d'information
Consultation et événements
Liens et publications d'intérêt


Espace presse


Nouvelles et communiqués
Documents promotionnels
Les SSH en innovation
Calendrier d'événements
Multimédia

Accès portails

Consultez aussi

[Fonds Nature et technologies](#) 

[Fonds Santé](#) 

[Scientifique en chef du Québec](#) 

[Webmestre](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Déclaration de services](#)

[Accessibilité](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Accès à l'information](#)

[Propriété intellectuelle](#)

[Nétiquette](#)

Dernière mise à jour : janvier 2018



© Gouvernement du Québec, 2014